

**Ligue des Hauts de France de Tennis  
93 rue du Fort  
59700 MARCQ-EN-BAROEUL**

**EXERCICE COMPTABLE  
2017/2018**

**ANNEXE COMPTABLE**

## **Chapitre 1 – Evénements significatifs de l'exercice**

Suite aux changements de statut émanant de la F.F.T., il a été décidé que l'exercice social se déroulerait du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année, et à compter de l'année sportive 2018, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 août.

En conséquence, l'exercice comptable de 2017/2018 s'est déroulé exceptionnellement sur 11 mois.

## **Chapitre 2 - Règles et méthodes comptables**

### **2 – 1 - Règles et principes fondamentaux**

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles édictées par le Plan Comptable Général, et aux principes fondamentaux (prudence, permanence des méthodes, indépendance des Exercices, continuité d'exploitation, coûts historiques).

### **2 – 2 - Comptabilité distincte du Centre de Formation**

Le Centre de Formation, dont l'unité de formation par apprentissage, dénommée « UFA des Métiers du Sport et de l'Animation - Ligue des Hauts de France de Tennis », fait l'objet d'une comptabilité analytique distincte reprenant notamment :

- en produits : la collecte de la taxe d'apprentissage utilisée, la contribution régionale reversée via le CFA/MSA, selon un barème correspondant au nombre d'apprentis multiplié par le coût préfecture par apprenti, les recettes des participants et/ou organismes de prise en charge du coût de la formation, les aides fédérales ;
- en charges :
  - les charges directes,
  - les charges indirectes selon des clés de répartition conventionnées avec l'organisme gestionnaire du CFA/MSA et correspondant à des forfaits d'heures s'agissant des personnels communs, et les superficies des locaux pour les charges s'y rapportant ;
- en dettes au passif du bilan : le reliquat de taxe d'apprentissage non utilisée.

Les comptes de l'UFA - « Ligue des Hauts de France de Tennis » ont été transmis au CREPS de WATTIGNIES (organisme gestionnaire du CFA/MSA).

## **Chapitre 3 - Notes sur le Bilan**

### **3 – A - Etat de l'Actif Immobilisé : (cf. Annexe 1)**

Les investissements de l'exercice de 40 508,810 € sont constitués principalement par l'acquisition de 2 véhicules pour un total de 31 420,52 € et par l'achat de 12 ordinateurs portables pour le Centre de Formation.

Les sorties d'Actif de 151 213,38 € concernent la reprise du droit d'usage de la subvention versée pour la construction du bâtiment situé à Amiens (114 336,76 €) et la mise au rebus de divers matériels (36 876,62 €).

### **3 – B - Etat des Amortissements : (cf. Annexe 2)**

Les dotations ont été calculées, comme les exercices précédents, et sans appliquer la norme d'amortissement par composants (difficile à pratiquer et peu susceptible d'affecter l'opinion du lecteur des comptes), en mode dégressif sur 4 ans et en mode linéaire selon les durées suivantes :

Constructions	33 ans
Frais d'établissement	4 ans
Installations générales et agencements	5 et 10 ans
Logiciels	1 an
Matériel de transport neuf	4 ans
Matériel de transport d'occasion	3 ans
Matériel divers	4 et 10 ans
Mobilier divers	10 ans

### **3 – C - Stocks :**

Comme les années précédentes, les stocks ont été valorisés au prix d'achat.

### **3 – D - Etat des Provisions : (cf. Annexe 3)**

En 2006/2007, en raison de l'entrée en application de la nouvelle Convention Collective Nationale du Sport, il avait été décidé de provisionner les indemnités de départ en retraite.

Celles-ci avaient été évaluées à 92 614,00 € au 30 septembre 2017.

Au 31/08/2018, les indemnités de départ en retraite ont été évaluées à 124 425,00 €, ce qui implique une hausse de 31 811,00 €. Cette forte augmentation s'explique essentiellement par le changement de mode de calcul de la provision des indemnités de départ en retraite pour les salariés de l'ex-Ligue de Picardie de Tennis.

D'autre part, en application du principe de prudence, en 2016, il avait été décidé de comptabiliser deux provisions concernant le Fort des Flandres (l'une de 5 000,00 € pour dépréciation de l'immobilisation financière et l'autre de 25 000,00 € pour dépréciation d'une partie de la créance).

### **3 – E - Etat des Fonds Dédiés : (cf. Annexe 4)**

Ces fonds dédiés concernent en grande partie les subventions attribuées dans le cadre du Projet Club et qui n'ont pas été entièrement utilisées au cours de l'exercice.

Pour 2018, le compte a été débité de 85 730,00 € (représentant le solde de l'exercice précédent).

Il a été crédité de 39 624,00 € représentant les appels à Projet Club engagés et qui restent à payer.

Il reste également les fonds dédiés suivants :

- ✓ 37 274,00 € représentant le solde de l'aide aux clubs pour informatisation, et
- ✓ 50 000,00 € représentant l'aide aux clubs pour la construction de terrain de PADEL.

### **3 – F - Etat des Echéances des Créances et des Dettes : (cf. Annexe 5 et Annexe 6)**

Les Créances de l'Actif Circulant sont à échéance de moins d'un an.

La Ligue des Hauts de France de Tennis a souscrit un emprunt de 500 000,00 € auprès du Crédit Agricole le 07/06/2011 et un emprunt de 500 00,00 € auprès de la BNP Paribas le 05/07/2011, sur une durée de 15 ans pour les travaux d'extension et de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul, sur lesquels 440 839,39 € de part capital ont déjà été remboursés au 31/08/2018.

Le capital à rembourser restant dû est donc de 559 160,61 €.

Pour information, le coût global du crédit au titre des emprunts souscrits pour une durée de 15 ans concernant les travaux d'extension et de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul est le suivant :

- ✓ Total capital : 1 000 000,00 €
- ✓ Total intérêts : 248 115,02 €
- ✓ Coût total crédit : 1 248 115,02 €

Les autres Dettes sont à échéance de moins d'un an.

### **3 – G - Etat des Créances : (cf. Annexe 7)**

Le montant total des créances est en augmentation de 59 637,90 € par rapport à celui de 2017.

Cela s'explique par :

- ✓ la hausse du poste avance à fournisseurs qui passe de 11 169,25 € en 2017 à 132 612,72 € en 2018 et qui concerne essentiellement l'avance faite pour la rénovation de la toiture des courts couverts ;
- ✓ la hausse des aides fédérales à recevoir (+ 8 866,81 €).

A noter que :

- ✓ la ligne « subventions de fonctionnement à recevoir » concerne essentiellement la subvention C.N.D.S. non encore perçue à la clôture de l'exercice et qui est en forte baisse par rapport à 2017 (moins 71 075,00 €) ;
- ✓ les produits à recevoir concernent essentiellement des produits du Centre de Formation ;
- ✓ la ligne « divers » concerne la vente de places pour la ½ finale de la Coupe Davis de septembre.

### **3 – H - Etat des Dettes : (cf. Annexe 7)**

Le total des dettes, qui est en augmentation par rapport à 2017, concerne surtout le reliquat de la taxe d'apprentissage non utilisée qui s'établissait à 214 093,44 € au 30/09/2017. La collecte de la taxe d'apprentissage 2018 s'est élevée à 219 018,55€ ; elle a été utilisée à concurrence de 114 427,54€ ; le solde du reliquat ressort donc à 318 684,45 € au 31/08/2018.

Par ailleurs, il est à noter que le poste des dettes sociales au titre des « salaires et organismes sociaux » est en baisse de 32 893,87 € et le poste « fournisseurs » de 22 422,49 €.

### **3 – I - Charges Constatées d'Avance : (cf. Annexe 8)**

Elles correspondent à des frais engagés sur l'exercice et qui concernent des actions 2019. Elles sont en forte baisse par rapport à l'année dernière car l'année dernière, des frais concernant l'organisation de l'Open de Tennis en Fauteuil d'octobre 2017 avaient été payés avant la clôture de l'exercice.

### **3 – J - Produits Constatés d'Avance : (cf. Annexe 8)**

Ils sont en hausse par rapport à l'année dernière car une subvention concernant l'exercice 2019 a été reçue avant la clôture de l'exercice.

### **3 – K – Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement : (cf. Annexe 9)**

Les disponibilités correspondent aux comptes bancaires en date comptable.

### **3 – L - Subventions d'Investissement : (cf. Annexe 10 et 10 bis)**

Au 31 août 2018, le total brut des subventions d'investissement au passif du Bilan s'élève à 2 075 843,68 € répartis de la manière suivante :

- ✓ 346 854,32 € reçus pour la construction et le financement de la première et deuxième phase des travaux de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul ;
- ✓ 1 599 362,00 € reçus pour les travaux de rénovation et d'extension du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul.

Sur ce total :

- 1 324 000,00 € proviennent du Conseil Régional du Nord Pas de Calais, de la Fédération Française de Tennis, de la D.R.J.S.C.S. Nord Pas de Calais, de la MEL,
- 212 362,00 € proviennent de la Taxe d'Apprentissage, et
- 63 000,00 € proviennent des fonds dédiés de la Ligue des Flandres de Tennis.
- ✓ 55 627,41 € reçus de la F.F.T (A.D.T.) pour l'acquisition et les travaux de Beauvais (siège social du Comité Départemental de l'Oise de Tennis) ;
- ✓ 70 000,00 € reçus de la F.F.T (A.D.T.) pour l'acquisition et les travaux de Villeneuve Saint Germain (siège social du Comité Départemental de l'Aisne de Tennis) ;
- ✓ 4 000,00 € reçus du Conseil Régional concernant l'achat de 2 fauteuils Handisport.

## **Chapitre 4 - Notes sur le Compte de Résultat**

Le résultat de la Ligue des Hauts de France est en excédent de 81 619,48 €.

Cet excédent provient essentiellement de la variation des fonds dédiés.

Le total des Produits s'élève à 3 301 125,30 € et est en baisse de 7,49 % par rapport à 2017.

Le total des Charges s'élève à 3 219 505,82 € et est en baisse de 9,93 % par rapport à 2017.

### **4 - A - Produits d'Exploitation**

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 3 290 001,19 € et sont en baisse de 240 530,69 €, soit 6,81 % de moins par rapport à 2017.

#### **4 - A - a - Produits de Gestion Courante / Autres Produits de Gestion Courante / Taxe Apprentissage :**

Les produits de gestion courante regroupent les ventes de documentation, tous les droits d'engagement, les participations diverses, les recettes publicitaires, les sponsors, les taxes d'enregistrement Tennis Entreprise, les recettes du Centre de Ligue et la participation des organismes collecteurs.

Ils passent de 603 237,35 € en 2017 à 503 989,99 € en 2018, soit une baisse de 99 247,36 €.

Cette différence s'explique par la diminution :

- de la participation des frais déplacement / hébergement / repas : - 13 001,89 € (car en 2017, la Ligue avait perçu des participations pour l'organisation de la Nuit des Trophées et pour l'organisation de l'Assemblée Générale des Comités Départementaux Nord et Pas de Calais qui avait eu lieu le même jour que celle de la Ligue, contrairement à cette saison) ;
- des recettes reçues des organismes de formation pour le Centre de Formation (DEJEPS – DESJEPS – CQP AMT) : - 33 032,00 € ;
- des recettes liées aux manifestations : - 12 818,88 € (car en 2017, avait eu lieu le Tournoi des Tchiots Nordistes).

Elle s'explique également par la disparition du poste « recettes de billetterie » (49 744,00 € en 2017) correspondant à la revente des places Roland Garros de l'ex-Ligue de Picardie de Tennis.

Ces diminutions ont été compensées par l'augmentation des partenariats (12 964,44 €) pour l'organisation de l'Open Tennis en Fauteuil qui a eu lieu en octobre 2017 et des droits d'engagements (+ 2 523,65 €).

Les autres produits de gestion courante concernent les produits indirects perçus par le Centre de Formation (frais de personnel et de gestion). Ils sont en augmentation par rapport à ceux de l'année dernière (181 049,00 € en 2018 contre 164 781,00 € en 2017). Ils sont à rapprocher du poste « Autres Charges de Gestion courante » (Cf. Chapitre 4 « Notes sur le Compte de Résultat » - § D – d).

La Taxe d'Apprentissage collectée pour 219 018,55 € a été utilisée à hauteur de 114 427,54 € cette année contre 55 797,43 € en 2017.

#### **4 - A - b - Licences – Taxes Tournois – Cotisations Statutaires : (cf. Annexe 11)**

Les redevances fédérales sont en légère augmentation de 6 026,20 € et ce, malgré la baisse de licences enregistrées cette saison (- 909 licences) car celle-ci a été compensée par l'augmentation de la part conservée par la Ligue sur le montant des licences.

Il est à noter que la durée de l'exercice comptable de 11 mois n'a eu aucun impact sur les redevances fédérales reçues.

#### **4 - A - c - Aides Fédérales : (cf. Annexe 13)**

Le montant des aides fédérales est en légère baisse par rapport à 2017 (- 9 276,70 €, soit – 0,67%).

Il est à noter que la Dotation Fédérale Globale a été augmentée de 45 732,00 € en 2018, ce qui a permis de compenser la disparition de l'aide reçue en 2017 de 62 500,00 € par l'Association de Coordination en charge de la fusion des deux Ligues.

La Ligue des Hauts de France de Tennis bénéficie, par ailleurs, de la mise à disposition par la F.F.T. de deux Conseillers Techniques Régionaux (C.T.R.). Cette information n'est pas retracée dans les comptes ou au pied du Compte de Résultat, parce que son chiffrage ne nous a pas été communiqué par la F.F.T.

#### **4 - A - d - Subventions d'Exploitation : (cf. Annexe 12)**

Elles sont en baisse par rapport à 2017 (104 807,37 € en 2018 contre 183 180,69 € en 2017).

On note une diminution très importante de la subvention C.N.D.S. (- 67,69 %) compensée par des subventions reçues pour l'organisation de l'Open Tennis en Fauteuil organisé en octobre 2017 pour un total de 52 000,00 €.

La Ligue des Hauts de France de Tennis bénéficie, par ailleurs, de la mise à disposition par la D.R.J.S.C.S. d'un Conseiller Technique Régional (C.T.R.). Cette information n'est pas retracée dans les comptes ou au pied du Compte de Résultat, parce que son chiffrage ne nous a pas été communiqué par la D.R.J.S.C.S.

#### **4 - A - e - Reprise sur Provisions :**

Cf. Chapitre 3 « Notes sur le Bilan » - § 3 – D « Etats des provisions ».

#### **4 - A - f - Quote-part des Subventions d'Investissement virées au Compte de Résultat :**

Il a été décidé de retenir la recommandation de la Fédération Française de Tennis, visant à reclasser en Produits d'Exploitation, au lieu de Produits Exceptionnels, les subventions d'investissement virées au Compte de Résultat, afin que le Résultat Courant réponde à la définition du Résultat « Opérationnel » ; l'objectif étant de mettre en parallèle amortissements et subventions pour obtenir la charge nette.

#### **4 - A - g - Report des Ressources Antérieures :**

Elles concernent le Projet Club (Cf. Chapitre 3 « Notes sur le Bilan » - § 3 – E « Etats des fonds dédiés »).

## **4 - B - Charges d'Exploitation**

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 3 190 006,27 € et sont en baisse de 360 009,10 €, soit 10,14 % de moins par rapport à 2017.

### **4 - B - a - Achats :**

Ce poste regroupe tous les achats effectués par la Ligue (livrets techniques, matériel pédagogique, coupes, produits d'entretien, boissons, carburant, fournitures de bureau, reprographie, matériel pour bâtiment, gaz, eau, et électricité). Le montant total des achats est en baisse par rapport à celui de l'année dernière (- 34 405,46 €).

La principale variation concerne le compte « achat de billetterie » (51 024,01 € en 2017) correspondant à l'achat des places Roland Garros par l'ex-Ligue de Picardie de Tennis et qui n'est plus utilisé cette année, ce qui a permis de compenser la hausse des achats de médailles et coupes, récompenses (+ 11 969,92 €).

Les autres achats n'ont pas d'écart significatif.

### **4 - B - b - Charges Externes :**

Les charges externes regroupent toutes les locations (matériel, photocopieur, véhicule, etc.), les assurances, toute la maintenance sur le matériel et équipement, le personnel mis à disposition par une agence d'intérim et par un groupement d'employeur, les honoraires versés, la réalisation et l'impression de l'annuaire, des agendas de tournois et de toutes les affiches, les frais de réunions, les frais de l'Assemblée Générale, les factures de téléphone, le coût de la collecte et de la remise du courrier tous les frais de déplacements (bénévoles, salariés, arbitres, brevetés d'état, Equipe Technique Régionale) et tous les frais liés aux stages, aux manifestations, aux compétitions, aux tournois, etc.

Elles sont en légère baisse par rapport à 2017 (- 11 427,70 €).

On note des diminutions dans les postes suivants :

- ✓ frais d'Assemblée Générale (- 27 100 €) car la saison dernière, chaque ligue avait dû organiser en plus de sa propre Assemblée Générale, une seconde afin d'entériner la fusion ; de plus, cette saison, l'Assemblée Générale s'étant déroulée l'après-midi, il n'y a pas eu de frais de repas
- ✓ frais liés aux manifestations et tournois : - 14 050 €
- ✓ frais d'animations sportives : - 19 020 €
- ✓ affranchissement : - 5 085 €
- ✓ intervenants pour le Centre de Formation via le GEPSAL : - 26 166 €
- ✓ location de courts : - 8 457 € (en 2017, cela correspondait à l'organisation du Championnat de France de PADEL)

Ces baisses ont permis de compenser l'augmentation des postes suivants :

- ✓ frais de déplacements : + 13 970 €
- ✓ entretien / réparation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul : + 20 810 €,

ainsi que les frais engendrés par l'organisation de l'Open Tennis en Fauteuil qui s'est déroulé en octobre 2017 :

- ✓ prix donnés aux joueurs : 29 143 €
- ✓ location de matériel : 14 548 €
- ✓ hébergement : 16 462 €
- ✓ réception : 27 230 €.

Pour rappel, le coût de cette manifestation est de 22 729,92 € (119 709,92 € de dépenses contre 96 980,00 € de recettes).

### **4 - B - c - Frais de Personnel :**

Les frais de personnel sont en baisse de 148 693,89 € par rapport à l'année dernière.

A noter que la prise en compte des frais de personnel sur 11 mois (en raison de la clôture de l'exercice comptable un mois plus tôt) correspond à une diminution de charges de personnels d'environ 67 000,00 €.

Les autres raisons de cette baisse s'expliquent par le congé maternité d'une salariée durant 6 mois, la maladie d'une salariée durant 3 mois ½ ; le départ de cette dernière au 30 avril et le transfert du contrat de travail de la Conseillère en Développement au Comité Départemental du Pas de Calais au 1<sup>er</sup> avril 2018. Ces trois événements ont engendré une économie d'environ 54 000,00 €.

De plus, l'année dernière, il y avait eu la comptabilisation du poste du Conseiller en Développement pour une année entière avant le transfert de son contrat de travail au Comité Départemental Nord de Tennis au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Effectif** : au 31 août 2018, l'effectif s'élève à 15 salariés (en Contrat à Durée Indéterminée).

#### **4 - B - d – Autres Charges de Gestion Courante :**

Les charges de gestion courante concernent les charges indirectes refacturées au Centre de Formation (frais de personnel et de gestion). Elles sont en augmentation par rapport à celles de l'année dernière (181 049,00 € en 2018 contre 164 781,00 € en 2017). Elles sont à rapprocher du poste « Autres Produits de Gestion Courante » (Cf. Chapitre 4 « Notes sur le Compte de Résultat » - § A – a).

#### **4 - B - e - Subventions Accordées aux Jeunes :**

Le total des subventions accordées aux jeunes 12/18 ans est en augmentation de 26 396,77 € par rapport à 2017. Pour suivre la politique sportive fédérale, il a été décidé d'accorder des aides directes aux jeunes se déplaçant sur des tournois. De plus, la Ligue a reversé à trois jeunes, des aides émanant de la F.F.T. pour un total de 19 834,00 €.

#### **4 - B - f - Subventions Accordées aux Clubs : (cf. Annexe 14)**

Ces subventions sont en diminution de 163 527,01 € par rapport à 2017, car l'année dernière, il y avait eu le versement des 150 000,00 € à la ville de Creil.

#### **4 - B - g - Subventions Accordées aux Comités Départementaux : (cf. Annexe 15)**

Elles s'élèvent à 417 555,00 € contre 429 904,50 € en 2017.

Pour information, en raison du changement de date de clôture de l'exercice comptable, les aides versées aux Comités Départementaux ont été proratisées sur 11/12<sup>ème</sup>.

- Les subventions attribuées au Comité Départemental du Nord s'élèvent à 105 830,00 €, constitués à 100% par l'aide Dotation Globale FFT.  
Le Comité Départemental du Nord bénéficie en outre, de la mise à disposition de deux véhicules de Ligue, pour les Conseillers Sportifs Territoriaux ; l'aide est évaluée à 8 920,16 € pour 2018.
- Les subventions attribuées au Comité Départemental du Pas de Calais s'élèvent à 63 312,00 €, constitués à 100% par l'aide Dotation Globale FFT.  
Le Comité Départemental du Pas de Calais bénéficie en outre, de la mise à disposition :
  - d'une salariée pour la mission de Conseillère en Développement (jusque fin mars 2018) ; l'aide est évaluée par la Ligue des Hauts de France de Tennis à 6 437,92 € pour 2018 ;
  - d'un véhicule de Ligue, pour le Conseiller Sportif Territorial ; l'aide est évaluée à 4 275,58 € pour 2018.
- Les subventions attribuées au Comité Départemental de l'Aisne s'élèvent à 72 429,00 €, constitués à :
  - 95,19 % par l'aide Dotation Globale FFT,
  - 4,81 % par l'aide pour la location d'un véhicule mis à disposition du Conseiller en Développement.Le Comité Départemental de l'Aisne bénéficie en outre,
  - de la mise à disposition d'un véhicule pour le Conseiller Sportif Territorial ; l'aide est évaluée à 2 082,78 € pour 2018 ;
  - de la prise en charge des Taxes Foncières du bâtiment de Villeneuve Saint Germain.
- Les subventions attribuées au Comité Départemental de l'Oise s'élèvent à 107 040,00 €, constitués à :
  - 96,74 % par l'aide Dotation Globale FFT,
  - 3,26 % par l'aide pour la location d'un véhicule mis à disposition du Conseiller Sportif Territorial.Le Comité Départemental de l'Oise bénéficie en outre de la prise en charge des Taxes Foncières du bâtiment de Beauvais.
- Les subventions attribuées au Comité Départemental de la Somme s'élèvent à 68 944,00 €, constitués à 100% par l'aide Dotation Globale FFT.  
Le Comité Départemental de la Somme bénéficie en outre, de la mise à disposition d'un véhicule de Ligue, pour le Conseiller Sportif Territorial ; l'aide est évaluée à 3 645,87 € pour 2018.

#### **4 - B - h - Dotations aux Amortissements :**

Le montant de la dotation aux amortissements qui s'élève à 239 085,85 € est quasi identique à celui de l'année dernière.

#### **4 - B - i - Engagement à Réaliser :**

Ils concernent le Projet Club. Cf. Chapitre 3 « Notes sur le Bilan » - § 3 – E « Etats des fonds dédiés ».

#### **4 - C – Produits et Charges Financiers**

##### **4 - C - a – Produits Financiers :**

Les produits financiers s'élèvent à 4 005,55 € et sont en baisse de 14 053,21 € car l'année dernière, la Ligue avait reçu des intérêts (12 241,74 €) suite à la revente de deux DAT arrivés à terme.

##### **4 - C - b – Charges Financières :**

Les charges financières de 11 532,54 € sont réparties ainsi :

- ✓ 10 547,78 € d'intérêts pour l'emprunt de 15 ans souscrit en 2011 pour les travaux d'extension et de rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul (7 345,78 € pour le prêt du Crédit Agricole et 3 202,00 € pour le prêt de la BNP Paribas),
- ✓ 984,76 € pour les frais annuels de la caution SOGAMA.

#### **4 - D – Produits et Charges Exceptionnels : (cf. Annexe 16)**

##### **4 - D - a – Produits Exceptionnels :**

Les produits exceptionnels s'élèvent à 7 118,56 € en 2018.

Ils sont en baisse et concernent essentiellement des produits sur exercice antérieur.

##### **4 - D - b – Charges Exceptionnelles :**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 17 967,01 € en 2018.

Elles sont en augmentation de 7 334,76 € en raison essentiellement de régularisation d'écritures de 2017.

### **Chapitre 5 - Résultats**

- **Le Résultat d'Exploitation s'élève à + 99 994,92 €, ce qui représente une augmentation de 119 478,41 € par rapport à 2017.**
- **Le Résultat Financier s'élève à - 7 526,99 €, ce qui représente une diminution de 11 689,34 € par rapport à 2017.**
- **Le Résultat Exceptionnel s'élève à - 10 848,45 €, ce qui représente une diminution de 20 116,16 € par rapport à 2017.**
- **Le Résultat Net de l'Exercice 2018 s'élève à + 81 619,48 € contre - 6 053,43 € en 2017.**

### **Chapitre 6 – Engagements hors bilan**

Les engagements de cautions reçus au titre de l'extension et de la rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul sont les suivants :

- ✓ Organisme SOGAMA Crédit Associatif pour la garantie de l'emprunt BNP Paribas de 500 000,00 € ;
- ✓ Ville de Marcq en Barœul pour la garantie de l'emprunt Crédit Agricole de 500 000,00 €.

Une aide de la Fédération Française de Tennis concernant la bonification des intérêts d'emprunts au titre de l'extension et de la rénovation du Centre de Ligue de Marcq-en-Barœul, plafonnée à un montant d'emprunt de 150 000,00 € et limitée à 10 ans.